

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 03292

Numéro SIREN : 807 870 845

Nom ou dénomination : A&T COMMERCES

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2020 sous le numéro de dépôt 22658

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

RESALLIANCE SERVICES- SERVICE JURIDIQUE

40 rue Eugène Jacquet

59700 Marcq-en-Barœul

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A&T COMMERCES

Numéro RCS : 807 870 845

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2014B03292

Adresse : 40 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Barœul

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

*Des délibérations de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du
19.06.2020*

Date de l'acte : 19/06/2020

1 - Décision : Changement de commissaire aux comptes titulaire

2 - Décision : Changement de commissaire aux comptes suppléant

Ce dépôt reçu au greffe le 15/12/2020 a été enregistré par le greffier soussigné le 31/12/2020 sous le numéro 2020R022658 (2020 33892).

Délivré à Lille-Métropole le 31 décembre 2020

Le Greffier,

A&T COMMERCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 9.465.300,00 €

Siège social : 40 rue Eugène Jacquet

59700 MARCQ EN BAROEUL

807.870.845 RCS LILLE METROPOLE

* *

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2020**

* *

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE DIX NEUF JUIN,
A SEIZE HEURES,**

Les associés de la société "A&T COMMERCES", Société par Actions Simplifiée au capital de 9.465.300,00 € divisé en 94.653 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune, ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sur convocation faite par le Président par lettre simple ; Cette Assemblée Générale se tient en VISIOCONFERENCE MS TEAMS en raison de la pandémie de COVID-19, conformément à la loi d'urgence n°2020-290 du 23 Mars 2020 pour faire face au COVID-19, à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées Générales.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc VERLY, en sa qualité de gérant de la société OXALIS CONSULTING, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à VILLENEUVE D'ASCQ (Nord) 290 rue des Fusillés, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro SIREN 824.813.869, Président de la Société.

Monsieur Jean-François DARROUSEZ, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est participant.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 86.619 des 94.653 actions ayant le droit de vote, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote ; L'Assemblée pouvant valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire est déclarée régulièrement constituée.

Sur demande de Monsieur le Président, l'Assemblée Générale autorise la participation de, savoir :

- Monsieur Thierry DUJARDIN, Directeur Général GROUPE IRD SA,
- Monsieur Alex MARCHAL, Directeur Général BATIXIS,
- Monsieur Jean-François DUFRESNE, Directeur Administratif et Financier GROUPE IRD SA,

W

- et Monsieur Samuel KOROSEC, Juriste RESALLIANCE SERVICES ; Lequel est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres simples de convocation adressées aux associés,
- les copies et les avis de réception des lettres de convocation du Commissaire aux Comptes,
- les pouvoirs des associés représentés et les bulletins de vote par correspondance,
- la feuille de présence de l'Assemblée certifiée par le Président et la liste des associés,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la date du 31 décembre 2019, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice,
- le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices,
- les rapports du Président,
- les rapports établis par le Commissaire aux Comptes,
- l'ordre du jour,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire du projet de statuts modifiés de la Société.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés quinze jours au moins avant la date de la présente Assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

- Monsieur Jean-François DARROUSEZ, Commissaire aux Comptes suppléant devenu titulaire par suite de la démission de Monsieur Patrick LEQUINT de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire à effet du 31 décembre 2019,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant par suite de l'échéance des mandats,

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

QUATRIEME RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et prenant acte :

- o qu'en raison de la démission de Monsieur Patrick LEQUINT, Commissaire aux Comptes titulaire, à effet du 31 Décembre 2019, Monsieur Jean-François DARROUSEZ, Commissaire aux

W

Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Patrick LEQUINT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi,

- que les mandats de Commissaires aux Comptes arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Annuelle,

décide :

- de ne pas régulariser la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant pour la période ayant couru du 1^{er} Janvier 2020 au jour de la présente Assemblée, en remplacement Monsieur Jean-François DARROUSEZ, devenu titulaire par suite de la démission de Monsieur Patrick LEQUINT à effet du 31 Décembre 2019,

et

- de nommer Monsieur Didier HAZEBROUCK, né le 25 Novembre 1962 à COMINES (59), domicilié à LILLE (59000), 91 rue Nationale, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire,

- de nommer Monsieur Philippe BRUGGEMAN, né le 4 Janvier 1966 à LILLE (59), domicilié à TOURCOING (59200), 87 rue de Roubaix, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la Collectivité des Associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

QUATRIEME RESOLUTION ADOPTEE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et prenant acte :

- qu'en raison de la démission de Monsieur Patrick LEQUINT, Commissaire aux Comptes titulaire, à effet du 31 Décembre 2019, Monsieur Jean-François DARROUSEZ, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Patrick LEQUINT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi,
- que les mandats de Commissaires aux Comptes arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Annuelle,

décide :

- de ne pas régulariser la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant pour la période ayant couru du 1^{er} Janvier 2020 au jour de la présente Assemblée, en remplacement Monsieur Jean-François DARROUSEZ, devenu titulaire par suite de la démission de Monsieur Patrick LEQUINT à effet du 31 Décembre 2019,

et

- de nommer Monsieur Didier HAZEBROUCK, né le 25 Novembre 1962 à COMINES (59), domicilié à LILLE (59000), 91 rue Nationale, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire,

- de nommer Monsieur Dominique SUAUD, né le 28 Avril 1961 à LAON (02), domicilié à LAMBERSART (59130), 77 bis avenue Becquart, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,



pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la Collectivité des Associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 17 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur le Président et le secrétaire.

Le Président
OXALIS CONSULTING
représentée par Marc VERLY

Le secrétaire
Samuel KOROSEC



